

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

**SEANCE DU 23 FEVRIER 2023**

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12
Date de convocation	17/02/2023
Date d'affichage	24/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20230223-2023-02-D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023

Publication : 28/02/2023

**L'an deux mil vingt trois, le vingt trois février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.**

**Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON, Agnès ROUX, Christophe PUZIN, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Frédérique SERRÉ, Jean-Noël LEPAGE, Esperanza LULLO**

**Absents non excusés : Richard CURTO PEREZ, Pascal LEPAGE, Agnès CRESPEL**

**Absents excusés : Raoul PURSON donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Magali PLATAT donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE.**

**Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE LA RENOVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

**2023-02-D09**

La municipalité souhaite entreprendre une réflexion sur la rénovation de la maison des associations, immeuble communal construit au début des années 1990, servant à la fois salle des fêtes et de local pour les activités de certaines associations.

Le bâtiment vieillissant ne répond plus aux nouvelles normes thermiques, ni totalement aux demandes actuelles d'occupation.

Une étude doit être menée pour améliorer son efficacité énergétique (chauffage, éclairage, isolation, menuiseries...) et optimiser l'occupation de l'espace.

Le maire présente au conseil municipal la proposition de M. Pascal Boggini pour mener à bien cette réflexion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, favorable à l'unanimité à cette proposition, sollicite une subvention au titre de la DETR2023 pour cette mission d'un montant de 7 770 € HT.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,  
Romuald LEPRINCE.